



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

violences policières à l'encontre des migrants

Question au Gouvernement n° 513

Texte de la question

VIOLENCES POLICIÈRES À L'ENCONTRE DES MIGRANTS

M. le président. La parole est à Mme George Pau-Langevin, pour le groupe Nouvelle Gauche.

Mme George Pau-Langevin. Monsieur le ministre de l'intérieur, notre pays rencontre aujourd'hui une situation très grave face à la crise migratoire qui perdure depuis de longs mois. Au mois de juin dernier, le Défenseur des droits Jacques Toubon avait exhorté le Gouvernement à faire cesser les traitements inhumains et dégradants qui étaient infligés aux migrants et aux associations à Calais.

Suite à l'enquête de l'ONG Human Rights Watch dénonçant ces violences, vous avez commandé le 23 octobre dernier un rapport officiel des inspections générales de l'administration, de la police nationale et de la gendarmerie nationale. Celui-ci a estimé « plausibles des manquements à la doctrine d'emploi de la force et à la déontologie policière », ainsi qu'un « usage de la force disproportionné, voire injustifié ». Vous avez répondu que ces alertes n'étaient établies par aucune preuve.

La presse, cette semaine encore, a réagi avec vigueur contre des actes de maltraitance inacceptables.

Le Président de la République nous a répliqué qu'il s'agissait parfois de mensonges, souvent de manipulations, et a invité ceux qui protestaient à mettre en cause sa politique et non les actes de fonctionnaires de police qui ne font qu'exécuter les directives. C'est donc vous que nous interpellons.

Monsieur le ministre, il y a quelques semaines, vous revendiquiez un équilibre entre efficacité et générosité. Cet équilibre n'est pas toujours facile à trouver, mais les appels de détresse et les témoignages émanent de toutes parts. Le respect dû à l'étranger, comme à toute personne humaine, n'est pas un slogan, mais un commandement éthique qui fait partie du socle de valeurs fondant notre nation. La responsabilité qui vous incombe est certes d'appliquer la politique de votre gouvernement, mais aussi et surtout d'assurer la sécurité, l'intégrité et la dignité de chaque homme, de chaque femme, de chaque enfant qui se trouve sur le sol français.

Monsieur le ministre, quelles preuves supplémentaires attendez-vous pour réagir ? Comment comptez-vous faire respecter notre pacte républicain ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes NG, GDR et FI.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur

M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur. Madame la députée, vous avez raison, la situation dans notre pays est difficile, parce qu'alors qu'en Europe la demande d'asile a été divisée par deux, elle augmente de manière extrêmement importante dans notre pays : 100 000 demandes en France en 2017, soit une augmentation de 17 % après 6 % d'augmentation en 2016 et 23 % en 2015.

Pourtant, nous avons reconduit 85 000 non-admissions à la frontière.

Qui peut aujourd'hui dire, alors que l'Allemagne, dans les trois dernières années, a débouté 500 000 personnes, que nous pouvons faire face à cette situation ?

Nous, ce que nous voulons, c'est sauvegarder le droit d'asile, et donc bien accueillir celles et ceux qui ont besoin de protection, et c'est ce que nous faisons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*) Vous le verrez dans la loi que nous allons faire passer : vous verrez des mesures de protection pour celles et ceux qui en ont besoin, qui sont vulnérables, mais aussi d'autres mesures pour faire en sorte que la loi soit respectée, qu'il n'y ait pas 500 000 personnes en situation irrégulière dans notre pays – c'est mal et pour eux et pour nous ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme George Pau-Langevin](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 513

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 janvier 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 janvier 2018](#)